

2.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231218-321876-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 27 décembre 2023

Publié le 29 décembre 2023

**Suite à la convocation en date du 4 décembre 2023**  
**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunie à Lille le 18 DÉCEMBRE 2023**

**Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Jean-Luc DETAVERNIER, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Doriane BECUE, Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Julien GOKEL, Régis CAUCHE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie CIETERS donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à François-Xavier CADART, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIET, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Monique EVRARD, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Stéphane DIEUSAERT, Mickaël HIRAUX, Valérie LETARD, Michel PLOUY, Eric RENAUD.

**OBJET** : Ajustement de l'accord-cadre entre l'Etat - le Conseil départemental du Nord - les Organismes Intermédiaires Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (OI PLIE) au titre des programmes FSE+ et FTJ pour la période de programmation 2021-2027

Vu le rapport DFCG/2023/428

Vu l'avis en date du 11 décembre 2023 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver l'ajustement de l'accord-cadre Etat - Conseil départemental du Nord (OI PLIE) au titre des programmes FSE+ et FTJ, pour la période de programmation 2021-2027, dans les termes du projet ci-joint en annexe ;
  - d'autoriser le Président à signer l'accord-cadre ainsi que tous les actes ou documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 55.

57 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

## **Accord cadre ETAT/conseil départemental du Nord/organismes intermédiaires PLIE programme opérationnel FSE+ 2021 / 2027**

Le présent accord-cadre associant le conseil départemental du Nord, l'Etat et les organismes intermédiaires PLIE du Nord, a pour objet de fixer un cadre commun de partenariat pour la mise en œuvre coordonnée du fonds social européen plus de la période 2021-2027 en direction des personnes en situation de précarité économique et sociale.

### **Chapitre 1 - Introduction**

La stratégie d'intervention du FSE+ accorde une place importante au renforcement des politiques publiques en faveur de l'insertion des personnes éloignées du marché du travail.

L'un des principaux déterminants de l'efficacité d'insertion des politiques d'insertion est la coordination réussie des acteurs qui y concourent, au service d'une stratégie territoriale d'insertion et de parcours d'insertion complet et « sans couture ».

La facilité d'accès au FSE+ pour les acteurs de l'insertion dépend également de la qualité de la coordination des acteurs et de la lisibilité des stratégies territoriales.

L'architecture de gestion précédente a été reconduite pour la programmation 2021-2027. L'Etat est autorité de gestion pour l'emploi et l'inclusion à hauteur de 65 % des crédits européens dédiés pour le FSE+. La possibilité pour les conseils départementaux ou pour les organismes chargés du pilotage des crédits FSE des plans locaux pour l'insertion et l'emploi de bénéficier de délégations de gestion a été confirmée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et son décret d'application du 29 décembre 2021 relatif à la gestion des programmes européens de la politique de cohésion et de la pêche et des affaires maritimes pour la période 2021-2027.

La région des Hauts-de-France bénéficie d'une dotation FSE+ de 285 876 430 €, sur la programmation 21/27, réparties sur 7 priorités et 9 objectifs spécifiques (OS).

Cette enveloppe est scindée en deux, une partie en gestion Etat et l'autre déléguée aux organismes intermédiaires.

L'enveloppe de 113 M€ en gestion Etat est fléchée sur les priorités 2, 3, 4, 5 et 6 du PN FSE+, de la manière suivante :

- priorité 2 : favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et renforcer leur employabilité, notamment la réussite éducative : 70 119 857 €
- priorité 3 : améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques : 18 691 105 €
- priorité 4 : promouvoir un marché du travail créateur d'emploi, accessible à tous et un environnement de travail inclusif et sain : 5 055 272 €
- priorité 5 : aide matérielle aux plus démunis : 1 491 235 €
- priorité 6 : favoriser l'innovation sociale et l'essaimage des dispositifs innovants : 17 242 588 €.

La mise en exécution de la programmation 21/27 du FSE+ doit s'opérer par appel à projet tel que le prévoient les règlements européens.

Une concertation active avec le monde associatif a permis une élaboration très précise des AAP, de sélectionner les orientations et les actions envisageables et de cibler les publics et les opérateurs. L'Etat a développé un programme de déploiement des appels à projets, qui répondent aux objectifs d'insertion professionnelle des jeunes et un retour à l'emploi et qui visent également des publics particulièrement fragiles (jeunes décrocheurs scolaires, jeunes sortants de l'ASE, jeunes issus des QPV).

Les AAP auront plusieurs vagues de lancement au cours de la programmation 21/27. Le déploiement des AAP FSE+ se fera sous l'impulsion des préfets de départements et des DDETS, fortement impliqués dans la construction et le suivi des conventions-cadre.

Les AAP feront également l'objet d'un point régulier lors des réunions d'animation régionale des organismes intermédiaires (rythme mensuel). Lors de ces réunions, la DREETS s'assurera de la bonne articulation des AAP lancés par les différents gestionnaires et mesurera leurs impacts sur les territoires et en direction des publics ciblés ».

La priorité 1 du PN FSE+ « favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus » qui représente 60 % de la dotation FSE+ déconcentrée soit 171 276 373 M€ a été entièrement déléguée aux organismes intermédiaires départementaux et PLIE.

Dans les Hauts-de-France, les organismes intermédiaires interviendront sur toute priorité faisant l'objet d'une délégation de gestion de l'Etat conformément aux réglementations européennes et nationales applicables.

**Spécificité du bassin minier** (périmètre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM)) :

Le fonds de transition juste (FTJ) comporte deux volets :

- un volet économique (FEDER) qui vise à favoriser la transition des modèles productifs des secteurs les plus émetteurs de CO2 vers un modèle d'économie bas carbone et soutenable, géré par le conseil régional ;
- un volet social (FSE+), géré par les services de l'Etat en région, qui a pour objectif de permettre aux salariés issus des secteurs impactés de faire face aux conséquences sociales de la transition écologique mais également de faire bénéficier les demandeurs d'emploi des opportunités qu'elle offre (économie verte).

Une partie de cette enveloppe déconcentrée du FTJ – volet social est déléguée en gestion par l'Etat aux organismes intermédiaires que sont les conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais, pour développer l'employabilité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA) comme celle des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sur le territoire du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais.

Les conseils départementaux sont chargés d'organiser la mobilisation de ces crédits afin de permettre à ces deux publics de se saisir des opportunités d'emploi, notamment celles offertes par les secteurs en diversification sur le bassin minier (gigafactories, éco-construction, économie circulaire). Pour cela, ils s'appuient sur les opérateurs les plus appropriés, notamment les PLIE s'agissant des DELD. Des appels à projets spécifiques seront lancés par le conseil départemental du Nord à destination des PLIE et de leurs opérateurs après une période de concertation avec les organismes intermédiaires PLIE notamment autour des publics cibles et en cohérence avec les champs d'interventions respectifs du Conseil départemental et des PLIE tels que détaillés dans le présent accord. Cette concertation devra garantir une mobilisation des fonds dans le respect du calendrier européen.

Afin d'éviter tout risque de double financement avec le FSE+, la ligne de partage arrêtée est celle d'une substitution totale des crédits et des actions attachées au FSE+ initialement programmés par les conseils départementaux sur le bassin minier par ceux du FTJ, durant toute la durée de la programmation 2021-2027.

Les crédits FSE+ ainsi libérés par le conseil départemental du Nord seront redéployés par lui vers les territoires du dunkerquois et de la Sambre Avesnois prioritairement, ainsi que sur les secteurs du Cambrésis et de la métropole européenne de Lille (les lignes de partage FSE+/FTJ sont précisées dans le volet central du programme national FTJ « emploi et compétences » 2021-2027).

Le présent accord départemental, conclu entre le conseil départemental du Nord, l'Etat et les PLIE du Nord représentés par leurs organismes intermédiaires, a pour objectif de décrire l'articulation des interventions des différents acteurs de l'inclusion et le cadre de la gouvernance territoriale des crédits du FSE+ et du FTJ.

Les organismes délégataires de ces crédits (le Conseil départemental du Nord et les OI PLIE) s'engagent à prioriser leurs interventions en faveur des territoires les plus fragilisés, parmi lesquels les QPV, qui affichent les indicateurs socio-économiques les plus dégradés. Les appels à projets ouverts aux opérateurs externes devront expressément intégrer cette priorité territoriale. Le respect de cette orientation sera suivi au sein du comité dédié à la convention-cadre avec des indicateurs qui devront mentionner la part des crédits consacrés aux QPV.

## **Chapitre 2 - Bilan de l'accord 2014/2020**

L'accord cadre 2014-2020 prévoyait que les opérations cofinancées par le FSE inclusion devaient s'inscrire dans une perspective générale de retour à l'emploi, afin de contribuer à l'instauration d'un véritable « droit au parcours » visant à garantir l'enchaînement des actes nécessités par l'insertion socio-professionnelle des personnes concernées. Les projets devaient, ainsi, porter sur la construction, la coordination et la mise en œuvre de tout ou partie des étapes d'un parcours intégré et individualisé d'accompagnement renforcé, ayant pour finalité de faciliter l'accès ou le retour à l'emploi de la personne accompagnée.

Les opérations d'accompagnement social, de levée des freins sociaux à l'emploi, d'ingénierie et d'appui aux structures dans ce domaine pouvaient également être soutenues au titre du PON FSE, dès lors qu'elles concernaient des personnes en parcours vers l'emploi.

Au terme de la période 2014-2020, les organismes intermédiaires du Nord disposaient d'une enveloppe de 97 269 939,02 € dont :

- 45 510 042 € en délégation pour le conseil départemental du Nord,
- 10 181 023,49 € en délégation pour ADULYS,
- 17 947 769,71 € en délégation pour EEH,
- 2 598 353 € en délégation pour OCAPLIE,
- 21 032 751,12 € en délégation pour PMLD.

Les 5 organismes intermédiaires ont mis en œuvre en concertation et en complémentarité les dispositifs suivants :

- Les plateformes départementales de l'emploi et de l'insertion professionnelle (dispositif interne particulier du conseil départemental du Nord),
- L'accompagnement socio-professionnel des publics éloignés de l'emploi dont la levée des freins à l'emploi,
- Le soutien à l'insertion par l'activité économique (IAE),
- Les actions d'utilité sociale,
- La mobilisation d'une commande publique socialement responsable dont la clause d'insertion,
- Les actions de médiation à l'emploi,
- L'ingénierie de projets et de parcours d'insertion,
- La mobilisation des acteurs de l'insertion et du monde économique,
- Les actions spécifiques de montée en compétences des publics,
- L'animation et la coordination territoriale locale.

Ainsi, près de 116 M€ de crédits d'intervention (hors crédits d'assistance technique et hors crédits REACT EU) ont pu être programmés, soit une sur programmation des crédits au regard des enveloppes conventionnées de 119% permettant de ne perdre aucun crédit sur le territoire.

Cela a concerné plus de 1 520 opérations pour près de 159 000 participants.

A titre indicatif, le montant d'intervention FSE moyen par participant s'est traduit comme suit :

(source DREETS ratio participant tableau des indicateurs 2<sup>ème</sup> tranche août 2022),

- CD du Nord : 1.085 €
- ADULYS : 441 €
- EEH : 762 €
- OCAPLIE : 604 €
- PMLD : 554 €.

Les actions mises en œuvre ont touché 51% d'hommes et 49% de femmes. Près de 70% d'entre eux bénéficiaient des minima sociaux-

Les OI PLIE accompagnent les publics vulnérables en proximité sur leurs territoires. En effet, 65% des publics accompagnés résidants en QPV ne relèvent pas de minima sociaux.

L'âge moyen des participants accompagnés par les OI PLIE du Nord et par le conseil départemental est de 37 ans.

La mise en œuvre des opérations soutenues au titre du FSE a eu un impact positif dans les trajectoires de vie des publics.

Ainsi, il peut être constaté une baisse de 4 points du taux de chômeurs entre l'entrée dans les opérations FSE et leur statut à la sortie (passant de 44% à 40%).

Cette amélioration du statut des publics se constate plus fortement pour les inactifs pour lesquels le taux diminue quant à lui de 20 points passant de 40% à 20% et plus particulièrement passant de 43% à 8% chez les OI PLIE soit une diminution de 35 points.

Enfin, si 17% des participants étaient à l'emploi en début de parcours (particulièrement les emplois aidés dans le secteur de l'Insertion par l'activité économique), ils sont près de 36% à l'être à l'issue des opérations dont 29% en emploi durable (CDI, CDD  $\geq$  6 mois et plus).

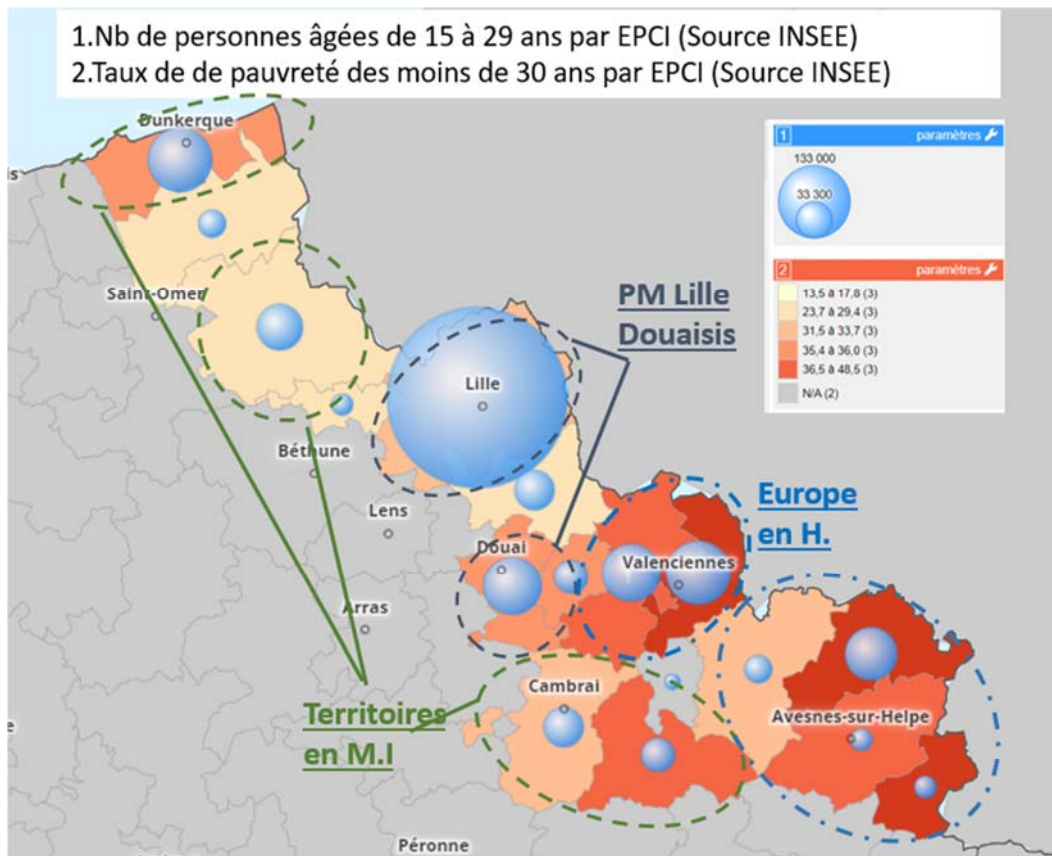
L'intervention des OI PLIE est axée sur la mise à l'emploi durable (CDI, CDD 6 mois et plus) ce qui se matérialise par un taux d'emploi durable de 47% pour les publics sortant du dispositif et un taux moyen de remise à l'emploi de 65% (hors emploi aidé).

En matière de gouvernance, le conseil départemental, en tant que chef de file de l'insertion, a organisé 4 à 5 fois par an un comité départemental technique du FSE inclusion composé des OI du département, de l'Etat et du conseil régional afin d'examiner les projets retenus par le conseil départemental et les OI PLIE, de suivre la mise en œuvre des orientations départementales définies par l'accord cadre, de garantir la coordination des actions et de prévenir les doubles financements.

### Chapitre 3 - Diagnostic territorial partagé

#### a- Éléments de contexte socio-économique général du territoire départemental

##### Éléments généraux



Le territoire du Nord est marqué par une importante précarité de sa population. De nombreux indicateurs témoignent de ce constat, mais avec des disparités territoriales qu'il faut prendre en compte.

Un taux de pauvreté plus haut que la moyenne nationale et exponentiel des moins de 30 ans de 30,6 %, très largement supérieur à la moyenne de France métropolitaine (+ 8 points). Cette pauvreté plus intense chez les jeunes est inégalement répartie géographiquement. Parmi les 9 EPCI ayant un taux supérieur au taux départemental, 6 se situent dans le sud du département (Hainaut – Sambre Avesnois – Caudrésis Catésis) et 1 en Flandres Maritimes.

Une insertion professionnelle dans le marché du travail plus précoce et difficile pour les jeunes : le taux moyen départemental des jeunes NEET 15-24 ans est de 18,9 % quand la moyenne de France métropolitaine est de 12,9 % (source observatoire ANCT 2018),

avec une représentation importante dans le sud du département en proportion. De même, les jeunes NEET sont très présents dans les grandes métropoles du département.

Un écart du taux d'activité entre les hommes et les femmes de 15-64 ans plus important dans le département du Nord (7,8 points contre 5,4 points en France Métropolitaine). Cet écart augmente sensiblement dans les territoires sud du département.

Dans le département du Nord, à fin mars 2021, 7,65 % de la population totale est couverte par le dispositif RSA (6,1 % en France métropolitaine). Ce taux cache des écarts infra départementaux : de 2 % (communauté de communes du Pévèle) à 13,5 % (communauté de communes de Fourmies). Ce qui justifie une territorialisation de l'offre départementale et des lieux d'accueil de proximité.

Une baisse confirmée du chômage depuis juillet 2021 dans le Nord, malgré des disparités fortes entre les bassins d'emploi (taux de chômage : Lille 6,5 %, Maubeuge et Valenciennes 11,9 %). De mars 2021 à mars 2022, on observe un nombre de déclarations préalables à l'embauche en progression de 32 %.

Des territoires infra-départementaux en pleine transition économique et/ou écologique qui concentrent les difficultés en matière d'emplois et d'attractivité. (ex : Sambre-Avesnois, communauté de communes de Dunkerque, bassin minier, quartiers prioritaires de la ville).

### **Points d'analyse des besoins et de la demande d'insertion : nombre et caractéristiques des personnes en besoin d'insertion**

Le Nord est le premier département de France en nombre de foyers allocataires du RSA. En juin 2022, 210 584 personnes sont couvertes par le dispositif RSA, soit 8,1 % de la population du département (source RP2019). Néanmoins, depuis 2015, le département du Nord connaît une baisse continue du nombre de ses allocataires du RSA et a plutôt bien résisté à la crise sanitaire. En avril 2021, le Nord comptait 100 957 foyers allocataires du RSA payés. En août 2022, le nombre de foyers payés s'établit à 93 854, soit une baisse significative de -7,1 % entre ces deux périodes. Les courbes des entrées et sorties du dispositif RSA se sont inversées en 2021 avec davantage de sorties du dispositif et un nombre d'entrées dans le dispositif en baisse. Cependant, au mois de juillet 2022, ce sont encore 4 574 personnes qui entrent toujours dans le dispositif RSA.

L'ensemble des territoires du Nord est touché par cette baisse du nombre de foyers allocataires du RSA payés. Cette baisse du nombre de foyers payés varie de -5,8 % à -7,5 % en fonction des territoires, pour une moyenne départementale de -6,4 %. Les territoires qui connaissent les plus fortes baisses sont : les Flandres (-7,8 %) et le Cambrésis (-6,7 %). La métropole Roubaix-Tourcoing et le Valenciennois et la métropole Roubaix Tourcoing se situent dans la moyenne départementale (-6,4 %).

A l'inverse, les territoires de l'Avesnois (-5,8 %) et du Douaisis (-6 %) connaissent les baisses du nombre de foyers allocataires du RSA payés les moins marquées.

#### **Répartition territoriale du nombre de foyers RSA payés en mars 2022**

<b>Direction territoriale</b>	<b>Nombre de foyers RSA payés</b>	<b>Part (%)</b>
Avesnois	10 123	10,7 %
Cambrésis	5 432	5,7 %
Douaisis	8 997	9,5 %
Flandres	9 541	10,1 %
Métropole Lille	24 642	26,1 %
Métropole Roubaix Tourcoing	20 138	21,4 %
Valenciennois	15 605	16,5 %
<b>Département</b>	<b>94 478</b>	<b>100 %</b>

Les territoires des OI PLIE, comme les autres territoires, sortent bouleversés de la crise sanitaire COVID-19, une crise sanitaire inédite pour les acteurs territoriaux, qu'ils relèvent d'organisations centrales nationales et/ou régionales ou qu'ils relèvent exclusivement de l'échelon territorial. Les mesures prises pour y faire face ont inexorablement engendré des conséquences sociales et économiques exceptionnelles. Ces conséquences sociales et économiques nécessitent la mobilisation de tous les acteurs investis dans les politiques d'inclusion.

Les publics éloignés de l'emploi et les publics en situation de précarité ont été particulièrement impactés par cet épisode et le sont encore du fait des conséquences économiques et sociales. Pour la première fois, ces publics sont confrontés à des mesures de

distanciation sociale dans une société de plus en plus connectée. Ils doivent aujourd'hui faire face aux évolutions économiques, après une période longue d'éloignement de l'emploi ou d'inactivité, tenter de se réinsérer sur un marché du travail considérablement impacté et sous-tension et intégrer un monde économique insuffisamment inclusif.

Au 1er trimestre 2022, le taux de chômage s'est établi à 7,3 % en France métropolitaine, mais à 8,7 % en région Hauts-de-France et à 9,3 % dans le département du Nord. En parallèle, l'année 2020 et la crise du Covid-19 a accentué le phénomène de pauvreté déjà fortement présent dans la région.

Pour le Territoire couvert par EEH, depuis plus de 30 ans, la désindustrialisation des zones rurales et urbaines paupérise les ouvriers et techniciens. En parallèle, la métropolisation du territoire régionale génère dans les zones les plus urbaines des emplois d'employés, de professions intermédiaires, libérales et de cadres occupés par des individus diplômés. En fin d'année 2019, le taux de chômage est de 11,5 %, taux encore très élevé mais qui démontre une évolution positive depuis 3 ans. Cela s'explique par une augmentation du nombre d'offres d'emploi non pourvues, et par un faible taux d'activité et de qualification, en particulier des femmes et des jeunes de 15-24, lié à un contexte socio-économique difficile. Les communes les plus urbanisées, à forte empreinte industrielle, sont confrontées à de grandes problématiques socio-économiques. Aussi, le Hainaut compte parmi les territoires les moins dynamiques en terme d'employabilité des femmes. En effet, le taux d'activité des hommes est supérieur à celui des femmes, jusqu'à 12,4 points sur l'agglomération Maubeuge Val de Sambre. Si le territoire a été ciblé dans le cadre de dispositifs de droit commun devant concourir au développement des territoires et de l'emploi de tous, il reste marqué par une difficile intégration et mobilisation des publics vulnérables et/ou éloignés de l'emploi dans le marché du travail. Le territoire fait également face à une proportion croissante de publics qui ont décroché ou décrochent de leur emploi ou des dispositifs d'accompagnement à l'emploi. Les ruptures de parcours subsistent et percutent l'émancipation des publics sur des enjeux fondateurs d'une mise en emploi durable tels que le développement des compétences, l'inclusion, la mobilité, la qualité de l'emploi, la citoyenneté, la santé et le bien-être, la stabilité financière, le logement, l'égalité de tous les genres, la connexion au monde, la culture...

Le territoire couvert par la PMLD comprend de nombreux quartiers politiques de la ville et une partie du versant Nord du bassin minier, zones les plus touchées. Par ailleurs, des disparités au sein de ce territoire sont également observables : le territoire de Roubaix-Tourcoing compte par exemple un taux de chômage avoisinant les 14 %. Les différentes périodes de confinement ont isolé socialement certaines populations et les ont éloignées du marché du travail. Le chômage de longue durée (supérieur à 1 an) représente près d'un chômeur sur deux.

Le territoire de Terri'Mouv Inclusion versant Nord recense des disparités au sein du territoire couvert par les membres du versant Nord : le territoire du Dunkerquois compte par exemple un taux de chômage avoisinant les 19 %. Les différentes périodes de confinement ont isolé socialement certaines populations et les ont éloignées du marché du travail. Avec un taux de chômage des 15-64 ans qui va selon les membres entre 10,9 pour le territoire de Flandre Lys et 19,4 pour le territoire du Dunkerquois. La population couverte est de l'ordre de 534 006 habitants et un taux de pauvreté de 10,9 sur la Flandre Lys à 18,5 sur le Cambrésis (source Insee 2009).

De plus, l'arrêt brutal de l'activité économique a conduit à des suppressions de postes et en particulier parmi les emplois les moins qualifiés. Les salariés les moins qualifiés sont également les plus touchés par la crise sanitaire et le chômage : le taux de chômage l'atteste et dont une part significative de la population ayant le niveau baccalauréat et celle n'ayant aucun diplôme.

Le Cambrésis demeure un territoire principalement rural composé de nombreux espaces agricoles (70 %). Il fait partie des zones les moins densément peuplées du Nord-Pas de Calais. Néanmoins, il possède un nombre non négligeable d'unités urbaines (12 au total) qui regroupent plus de la moitié des habitants. Cette mixité rural/urbain constitue une spécificité importante de ce territoire. Il existe une certaine ambivalence dans la typologie de ce territoire : il est à la fois rural, composé de TPE-PME et à la fois emblématique avec de grandes entreprises mondiales ou à la pointe de l'innovation.

Pour les territoires de l'Armentériois et la Flandre Intérieure, selon l'analyse des besoins sociaux effectués par les CCAS du territoire de Flandre Lys, 24 % des ménages sont concernés par la pauvreté, contre 14,7 % à l'échelle nationale, 19,2 % à l'échelle départementale et 19,1 % à l'échelle de la métropole européenne de Lille. Les communes d'Armentières, de Merville et d'Hazebrouck figurent parmi les 50 communes du département du Nord les plus touchées par la pauvreté. La grande majorité des habitants sont des actifs occupants très souvent des emplois précaires avec des revenus modestes ou des chômeurs de longue durée. Ils sont âgés de moins de 40 ans, avec souvent une charge de famille et sont aux prises avec des difficultés d'accès ou de maintien en emploi.

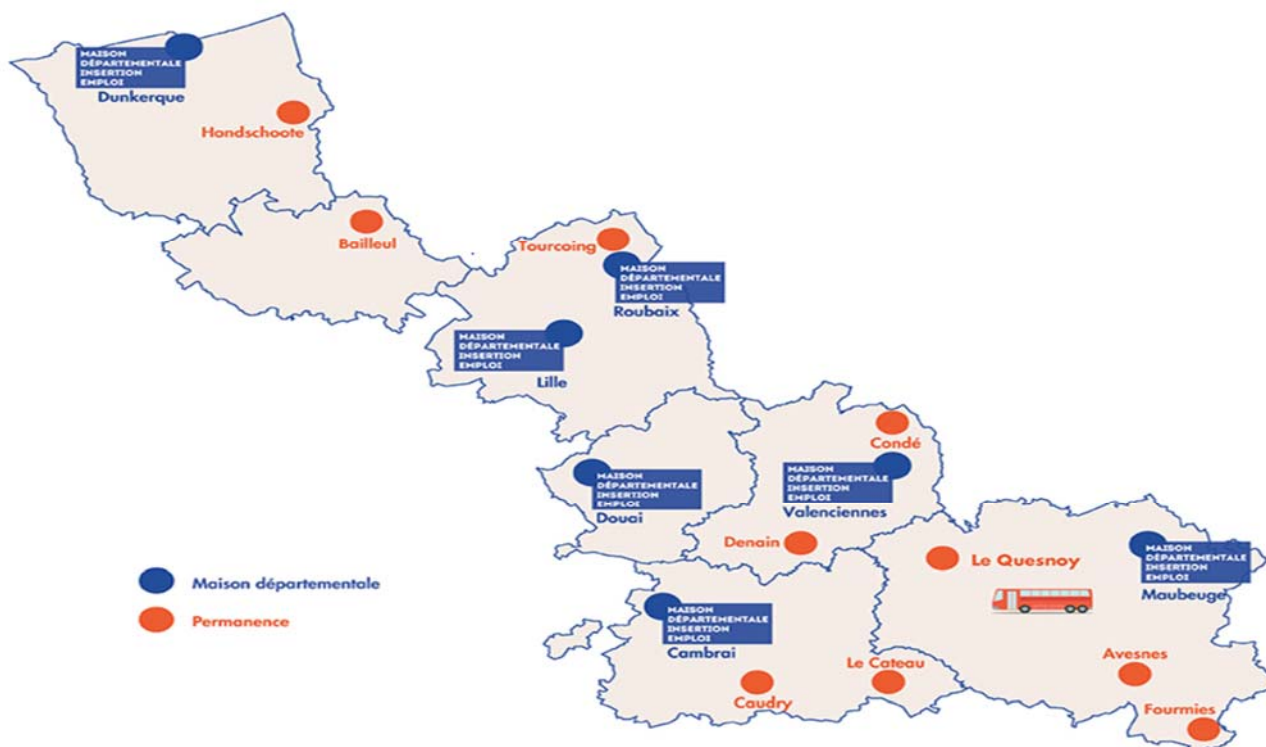
Pour le territoire du Dunkerquois, en 2020, la période de confinement total a engendré une absence totale de diagnostic d'évaluation en présentiel, il a fallu réinventer un processus pour les participants du PLIE qui a pris plusieurs semaines. Ainsi le développement d'outils d'orientation en distanciel a pu voir le jour. Cependant les participants du PLIE souffrent, pour une grande majorité, de la fracture numérique, aussi bien en termes de possession de matériels numériques (ordinateur, tablettes) que dans l'utilisation de



ceux-ci. De plus, bon nombre des outils DMOP ne sont pas particulièrement adaptés à un smartphone. Tout ceci a engendré une large baisse d'activité malgré les moyens créatifs développés.

### **b- Présentation de l'offre d'insertion existante**

Le département du Nord est organisé en 7 directions territoriales qui couvrent l'ensemble du territoire départemental. Les 14 PLIE et regroupés autour de 3 OI EEH, PMLD TMI, quant à eux, couvrent la quasi-totalité du département et en particulier les bassins d'emploi et de vie les plus en difficultés.



Afin que les périmètres se rejoignent, le conseil départemental du Nord avec l'implantation de ses maisons Nord emploi et le réseau des PLIE œuvreront ensemble pour accompagner l'ensemble des nordistes éloignés du marché du travail et lever les freins périphériques à l'emploi.

En référence au diagnostic posé en préambule, les publics concernés par la priorité 1 représentent une part importante de la population du département.

A ce titre, le conseil départemental du Nord et les PLIE coordonnent leurs actions d'insertion et proposent une offre d'accompagnement diversifiée et adaptée à tous les publics vulnérables et éloignés de l'emploi.

Pour rappel les structures porteuses des PLIE membres des OI PLIE du Nord sont :

#### Europe En Hainaut – EEH

- PLIE de la CA Valenciennes Métropole
- PLIE de la CA de la Porte du Hainaut
- PLIE de la CA Maubeuge Val de Sambre, la CC du Cœur de l'Avesnois, CC du Pays de Mormal et CC du Sud de l'Avesnois délégué à Réussir en Sambre Avesnois.

#### PMLD – Plateforme de gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis

Membres fondateurs

- PLIE du Douaisis, porté par l'association DEFI - Douaisis emploi formation inclusion
- PLIE de Lille, porté par l'association Lille Aveniris
- PLIE de Roubaix Lys Lez Lannoy, porté par l'association maison de l'initiative et de l'emploi du Roubaisis

- PLIE Sud Est Métropole, porté par l'association la maison de l'emploi métropole Sud
- PLIE Lys Tourcoing, porté par l'association MELT - mission emploi Lys Tourcoing

Nouveaux membres au 1er janvier 2015

- PLIE Métropole Nord Ouest, porté par l'association ALPES - alliance pour l'emploi et la solidarité
- PLIE Val de Marque, porté par le GIP AGIRE val de marque
- PLIE Villeneuve d'Ascq Mons en Baroeul, porté par ADELIE - association pour le développement local l'insertion et l'emploi

#### Terri'Mouv Inclusion versant Nord

- PLIE Flandre Lys porté par l'association emploi formation Vallée de la Lys – Flandre intérieure
- PLIE du Cambrésis porté par Cambrésis emploi
- PLIE du Dunkerquois porté par entreprendre ensemble - Dunkerque

#### **c- Les grands principes de l'offre d'insertion du Conseil départemental du Nord :**

- Garantir un accueil individualisé de tous les nouveaux allocataires du RSA et des jeunes relevant des compétences d'intervention du conseil départemental (18-35 ans) dans les 7 maisons Nord emploi (ex-MDIE) et proposer un accompagnement intensif de placement immédiat à l'emploi sous forme de coaching intensif (coach primo/coach jeune) ;
- Elargir le coaching (coach rebond) aux allocataires de longue durée depuis plus de 2 ans dans le RSA et parmi eux, prioritairement les jeunes allocataires (25-35 ans) ;
- Dans toutes les maisons Nord emploi, réduire la durée de prise en charge entre la demande/le repérage et le 1er rendez-vous ;
- Intensifier l'accompagnement global avec Pôle emploi en s'appuyant sur les 83 binômes travailleur social/conseiller Pôle emploi ;
- Proposer des réponses graduées aux allocataires ne pouvant être orientés vers le coaching (20 % des allocataires) ou vers Pôle emploi (55 %) au travers de l'appel à projet « Insertion et Emploi » : 70 % de l'AAP sera consacré à de nouveaux « parcours Intégré » qui proposent un accompagnement renforcé par un plateau pluridisciplinaire alliant un accompagnement social, en santé (physique et mentale) et professionnel. Des « parcours IAE » et « parcours IOD » permettront un accompagnement direct à l'emploi ;
- Mettre en place de coordinateurs de parcours dont l'objectif est de garantir des parcours « sans couture » à tous les allocataires du RSA : ces coordinateurs seront garants de la bonne mobilisation de l'appel à projet « insertion et emploi » ;
- Permettre le cumul du RSA avec une rémunération en tant que stagiaire de la formation, dès lors qu'elle concerne un secteur en tension et que cette formation est conditionnée à un emploi dans une entreprise partenaire du conseil départemental ;
- Programmer tout au long de l'année des opérations « réussir sans attendre » qui ont fait leur preuve en matière de mobilisation des allocataires du RSA (10 000 allocataires participant à la 3ème édition) et d'efficacité (près de 2 000 sorties positives) ;
- Renforcer l'offre de service aux entreprises qui recrutent, améliorer le repérage des compétences de Nordistes et faciliter la mise en relation entre offre et demande d'emploi grâce à la plateforme numérique Nord emploi ;
- S'appuyer sur la clause d'insertion et la mobilisation de chargés d'appui sur les territoires concernés par les grands projets (Engagement pour le renouveau du bassin minier, canal Seine Nord Europe) ;
- Poursuivre le déploiement du « club des entreprises inclusives » qui permettra de mobiliser les entreprises volontaires et engagées en faveur de l'inclusion et de l'insertion des allocataires du RSA ;
- Poursuivre la valorisation des métiers du grand âge au travers du déploiement d'appartements témoin et la création d'une plateforme des métiers du grand âge rassemblant les entreprises du secteur et le conseil régional ;

- Poursuivre l’outillage des référents qui accompagnent au quotidien les allocataires notamment au travers du dossier unique d’insertion (DUI) et par le déploiement de l’outil ESTIME qui permettra de donner aux allocataires les perspectives de ressources s’ils entrent en formation ou à l’emploi

**d- Les grands principes de l’offre d’insertion des PLIE :**

Les orientations stratégiques sur la période 2022-2027 ont fait l'objet d'une démarche commune à l'échelle des PLIE des Hauts-de-France en lien avec les OI PLIE, l'AREFIE et l'AVE (réseaux régional et national PLIE) qui sont cohérentes avec celles de la priorité 1 du PON FSE+ 2021/2027.

La stratégie des OI PLIE du Nord en terme de mise en œuvre du FSE+ pour la période 2021-2027 visera à répondre aux enjeux suivants :

- Analyser les besoins locaux afin de contribuer aux diagnostics territoriaux ;
- Soutenir l’ingénierie locale de projets afin de développer et faire connaître l'offre locale d'insertion ;
- Travailler avec les acteurs au niveau local afin de renforcer les coopérations entre acteurs ;
- Mieux évaluer et orienter les publics fragiles ;
- Proposer un accompagnement global au publics éloignés de l'emploi pour des raisons multifactorielles ;
- Répondre aux situations individuelles pour traiter les freins spécifiques au retour à l'emploi ;
- Sécuriser les parcours d'insertion pour éviter les ruptures de parcours d'insertion ;
- Insérer durablement les publics ;
- Allers vers les publics vulnérables, exclus ou hors radars ;
- Renforcer l’implication des publics dans les parcours d'insertion ;
- Lutter contre les discriminations dans l'accès à l'emploi ;
- Développer les coopérations avec le monde économique.

Elle s’articule autour de 3 axes stratégiques :

1. Développer des projets nouveaux et innovants à l’appui de l’ingénierie territoriale ;
2. Lutter contre la pauvreté en faisant émerger et valorisant les potentiels des personnes et des territoires ;
3. Développer un écosystème territorial plus inclusif.

et 7 objectifs transversaux :

1. Optimiser le repérage des publics,
2. Renforcer l’évaluation et l’orientation des publics,
3. Assurer des parcours adaptés aux besoins de chacun,
4. Accroître la participation des publics pour développer leur pouvoir d’agir,
5. Fluidifier l’implication du monde économique dans les parcours,
6. Accentuer l’agilité et le process « qualité » de l’offre d’insertion PLIE,

## 7. Améliorer l'articulation avec les politiques locales et les partenaires.

### Les PLIE se donnent dans ce cadre les priorités suivantes :

- Renforcer l'aller vers dans les territoires, en veillant à compenser les déséquilibres territoriaux d'accès aux services et actions,
- Accentuer l'ouverture de l'offre de services des PLIE aux publics éloignés de l'emploi et aux publics vulnérables, notamment à travers des actions de prévention et de lutte contre la pauvreté des administrés,
- Renforcer l'intervention des PLIE auprès des publics en amont et en aval des dispositifs de droit commun,
- Dynamiser l'offre locale d'insertion et compléter l'action du conseil départemental en mettant en œuvre des actions spécifiques adaptées aux problématiques du public du conseil départemental, en ouvrant ces actions et l'offre d'insertion PLIE à des publics non ciblés dans les actions du conseil départemental,
- Renforcer un rôle actif des participants dans les parcours d'insertion, en mobilisant les compétences des publics pour qu'ils soient acteurs et moteurs dans leur parcours et ceux des autres,
- Renforcer la remontée et l'échange d'informations des communes concernant la situation des administrés,
- Renforcer l'évaluation globale de la situation des publics à l'entrée du dispositif, tout au long et/ou à l'issue du parcours afin de mieux mesurer l'évolution de la personne,
- Renforcer l'accueil et l'orientation de premier niveau vers le partenaire adapté (SAS orientation territoriale – passer de prescription à orientation),
- Développer la mobilisation/le partenariat du tissu économique local, en particulier les TPE, dans les parcours d'insertion,
- Favoriser l'analyse des besoins territoriaux pour être au plus près des attentes des partenaires locaux et des besoins des publics,
- Soutenir l'émergence de projets nouveaux et innovants en appuyant l'ingénierie locale d'actions et le partenariat (nouveaux modes de mise en situation professionnelle/valorisation des publics en lien avec la vie locale : actions pluridisciplinaires hors les murs - sportifs, culturels, etc.).

### **Chapitre 4 - Stratégie territoriale partagée entre le conseil départemental du Nord et les OI PLIE**

Le conseil départemental du Nord et les PLIE proposent que, pour 2021-2027, les interventions du FSE+ au titre de la priorité 1, soutiennent des orientations stratégiques en cohérence avec les objectifs de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Les opérations cofinancées par le FSE+ et le FTJ s'inscrivent dans une perspective générale de retour à l'emploi, afin de contribuer à l'instauration d'un véritable « droit au parcours », visant à garantir l'enchaînement des actes nécessités par l'insertion socioprofessionnelle des personnes accompagnées. Elles portent ainsi sur la construction, la coordination et la mise en œuvre de tout ou partie des étapes d'un parcours intégré et individualisé d'accompagnement renforcé, ayant pour finalité de faciliter l'accès ou le retour à l'emploi de la personne accompagnée.

La stratégie territoriale partagée doit également permettre de limiter le chevauchement potentiel en matière d'offre d'insertion et d'optimiser la couverture des interventions à l'ensemble des publics en situation d'exclusion.

Elle doit alors permettre d'améliorer la lisibilité de l'intervention du conseil départemental, des PLIE, de l'Etat et du conseil régional en matière de FSE+ et de FTJ.

#### **a- Nos convictions communes pour les nordistes**

- Repérer les publics fragiles et lutter contre les exclusions : les actions permettent autant de prévenir le décrochage que de sécuriser l'insertion des publics,

- Miser sur les capacités de la personne : il faut croire au pouvoir d’agir des personnes et s’appuyer sur les capacités et les expériences des personnes pour construire avec chaque personne un accompagnement dynamique,
- Miser sur un accompagnement multidimensionnel : la mobilisation des personnes dépend de notre capacité à leur proposer un accompagnement prenant en compte toutes les dimensions de la personne,
- Miser sur un accompagnement intensif : même s’il faut du temps pour tisser une relation de confiance et être à l’écoute des personnes, leur mobilisation dépend aussi de notre capacité à leur proposer des actions concrètes rapidement et un accompagnement intensif,
- Nul n’est inemployable : la mise à l’emploi ou en activité doit être une priorité même si le temps pour y accéder est propre à chaque personne,
- Garantir une offre d’insertion plurielle et territorialisée aux nordistes : l’action du conseil départemental du Nord combinée à celle des PLIE garantissent une réponse adaptée à chaque territoire et à tous les publics

#### **b- Nos ambitions communes pour tous les nordistes vulnérables**

- Prévenir les difficultés d’insertion et l’entrée dans le RSA pour tous les nordistes vulnérables ;
- Garantir à toutes les personnes sans emploi un accompagnement vers l’emploi pour une insertion durable ;
- Booster l’insertion des jeunes de moins de 35 ans en situation de précarité et de fragilité socio-professionnelle ;
- Garantir à tous un accompagnement dans un parcours « sans couture » et sans rupture tout au long de la vie ;
- Lutter contre les discriminations et les situations génératrices d’exclusion ;
- Permettre à tous les nordistes vulnérables de connaître l’offre d’insertion ;
- Faciliter l’orientation des publics vers les dispositifs d’insertion les plus adaptés à leur situation ;
- Maintenir et diversifier l’offre d’insertion sur le territoire départemental ;
- Favoriser l’engagement des entreprises dans l’insertion des publics vulnérables.

#### **c- Indicateurs et cibles**

Pour la période 2021-2027, la commission européenne a maintenu ses exigences en matière de mesure des résultats obtenus par le financement FSE+. De manière opérationnelle, un cadre de performance est mis en place pour l’évaluation du programme FSE+, avec une déclinaison d’indicateurs de réalisation et de résultat auxquels les organismes intermédiaires devront participer : une valeur intermédiaire que les indicateurs de réalisation doivent atteindre pour la fin de l’année 2024 et une valeur cible finale que les indicateurs de réalisation et de résultat doivent atteindre pour la fin de l’année 2029.

La définition des cibles et leurs objectifs quantifiés seront fixés dans le dossier de demande de subvention globale et dans la convention de subvention globale de chaque organisme intermédiaire en concertation avec l’autorité de gestion déléguée.

#### **d- Engagements des partenaires**

Sur le plan financier, pour la période 2021-2027, une enveloppe de 171,3 millions d’euros est prévue sur la priorité 1 du FSE+ en Hauts-de-France. Sur la base des travaux de négociation entre la DREETS Hauts-de-France, le conseil départemental et les PLIE des Hauts-de-France, une répartition financière entre territoires départementaux a été retenue. Pour le territoire du Nord, une enveloppe de 84 946 801 € a été affectée, soit 43 322 869 € pour le conseil départemental du Nord (51 %) et 41 623 932 € pour les PLIE représentés par leurs organismes intermédiaires (49 %).

L’enveloppe FSE+ du conseil départemental du Nord sera déployée sur le territoire départemental hors bassin minier.

Les crédits du FTJ délégués au conseil départemental du Nord pour le territoire de l'engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM) représentent un montant de 17,8M€ (hors assistance technique).

L'évaluation à mi-parcours, dans le cadre notamment des dialogues de gestion qui seront conduits entre chacun des organismes intermédiaire et l'autorité de gestion déléguée, permettra de garantir une utilisation optimale des crédits FTJ sur le territoire.

En fonction d'une part des besoins identifiés et d'autre part des crédits FTJ disponibles non programmés et/ou non consommés sur le territoire, il pourra être examiné un ajustement des modalités de déploiement des crédits FTJ.

## **Chapitre 5 - Dispositifs de gouvernance partenariale de l'offre territoriale d'insertion**

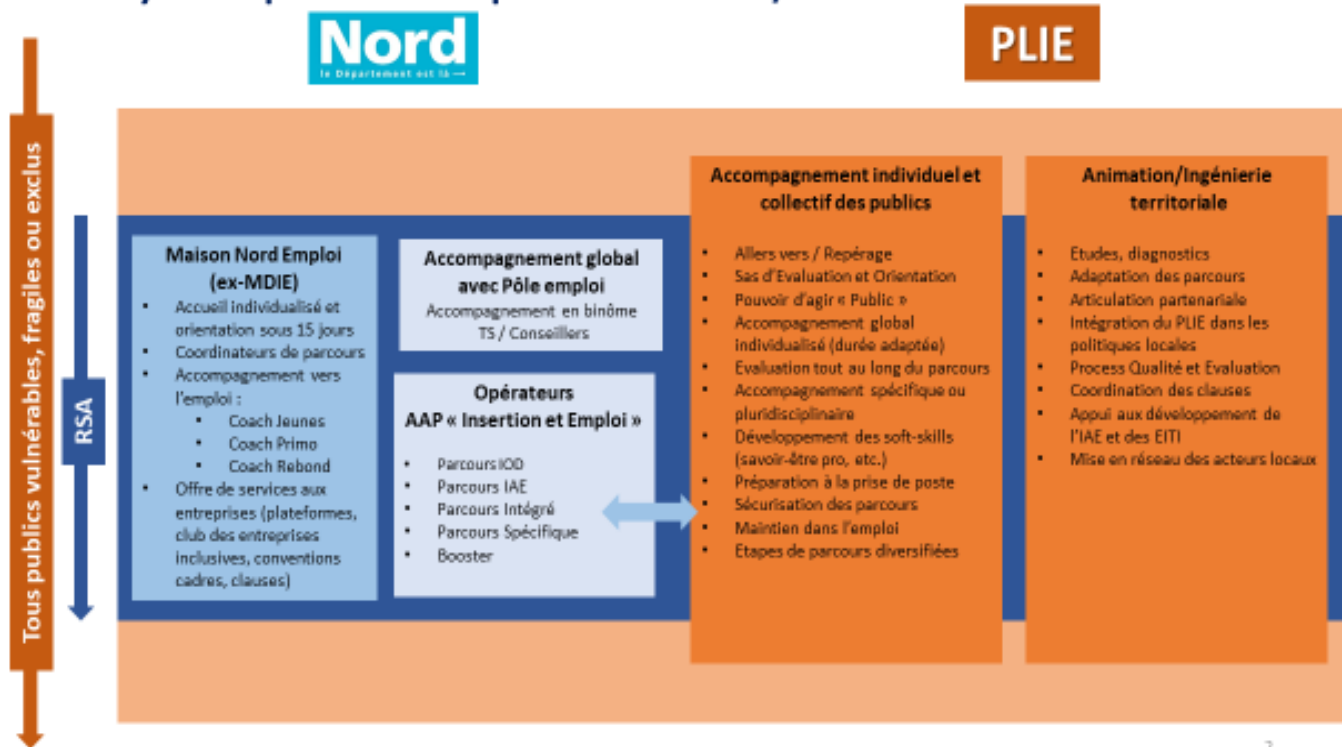
### **La gouvernance Etat – conseil départemental – OI PLIE**

Instance	Composition	Niveau territorial	Fréquence	Finalité
Comité départemental politique	Etat CD OI PLIE	Département	2 fois par an	Stratégie
Comité de suivi technique	Etat CD OI PLIE	Département	1 fois tous les 2 mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pilotage</li> <li>▪ Préparation des instances de programmation</li> <li>▪ Préparation du comité départemental politique</li> </ul>
Instance de programmation CD/OI PLIE	CD = Assemblée départementale OI PLIE = Conseil d'administration	Département	En fonction des besoins	Programmation des crédits FSE
Instance de programmation Etat	Etat Région CD OI PLIE	Régional	En fonction des besoins	Pour information
Groupes de travail «métier FSE »	Etat CD « FSE » OI PLIE	Départemental	1 fois par mois en fonction des besoins	Echanges des bonnes pratiques et support métier FSE
Groupes de travail « métiers insertion »	CD « Insertion » OI PLIE PLIE	3 territoires des OI	2 fois l'an	Coordination et complémentarité du partenariat local

## **Chapitre 6 - Coordination des interventions des crédits du FSE+ en faveur de l'insertion**

Présentation synthétique générale des interventions du FSE+ sur le territoire départemental, avec une mise en perspective des lignes de partage et de coordination entre les différents volets du FSE+

## Vue systémique de la complémentarité CD/PLIE



Ce schéma des complémentarités des stratégies départementales et locales a été travaillé conjointement par le conseil départemental et les OI PLIE afin de présenter l'articulation des champs d'intervention de chacun auprès des publics.

Dans ce cadre, le conseil départemental se concentrera sur une offre d'insertion dédiée au public ARSA et aux jeunes éloignés de l'emploi (18-35 ans) et les OI PLIE orienteront leur intervention auprès de tous publics vulnérables, fragiles ou exclus de leur territoire.

Ce schéma assure la sécurisation des parcours et l'absence de doublon dans les étapes d'accompagnement considérant que pour les ARSA, dans le cas où les PLIE ne seraient pas lauréats des appels à projets du conseil départemental du Nord le parcours PLIE sera mis en veille pendant les étapes d'accompagnement à maîtrise d'ouvrage départementale pour éviter tout doublon.

Ce schéma illustre les possibilités d'intervention des PLIE en amont, en aval et en appui de l'offre d'insertion du conseil départemental.

De même, afin d'optimiser la coordination territoriale des actions, le conseil départemental, en sa qualité de chef de file, organisera à l'échelle des territoires des OI PLIE des groupes de travail réunissant le conseil départemental et les PLIE autour de l'articulation des étapes de parcours.

### Chapitre 7 - Avenant

Cet accord pourra être modifié par voie d'avenant sur proposition de l'instance d'animation définie dans le chapitre 5.

### Chapitre 8 - Signatures

Le préfet de la région Hauts-de-France

Le président du conseil départemental du Nord

Le président de Terri'Mouv Inclusion

Georges-François LECLERC

Christian POIRET

Henri DEJONGHE

Le directeur d'Europe en Hainaut

Le président de la PMLD

Rudy GAQUERE

Marc GODEFROY



**COMMISSION PERMANENTE**  
**Réunion du 18 décembre 2023**

OBJET : Ajustement de l'accord-cadre entre l'Etat - le Conseil départemental du Nord - les Organismes Intermédiaires Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (OI PLIE) au titre des programmes FSE+ et FTJ pour la période de programmation 2021-2027

En tant que chef de file de l'insertion, le Département gère, pour la période 2021-2027, une subvention globale Fonds Social Européen + (FSE+) d'un montant de 43,3 M€ et une subvention globale Fonds de Transition Juste (FTJ) d'un montant de 17,8 M€ hors crédits d'assistance technique.

Les opérations cofinancées par le FSE+ et le FTJ s'inscrivent en cohérence avec la politique départementale d'accès et retour à l'emploi pérenne des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), des jeunes les plus éloignés de l'emploi et de prévention de l'entrée dans le RSA.

Afin d'améliorer la lisibilité, de fixer un cadre commun de partenariat et de coordonner l'intervention du Département du Nord, des organismes intermédiaires PLIE et de l'Etat au titre des crédits du FSE+ et du FTJ, un accord-cadre tripartite a été élaboré pour la période 2021-2027.

Celui-ci précise :

- l'ambition commune des parties prenantes en termes d'insertion professionnelle des Nordistes en situation de précarité économique et sociale ;
- les stratégies d'intervention du Département et des OI PLIE ;
- l'articulation des interventions ;
- le cadre de la gouvernance territoriale.

Cet accord cadre a été validé par le Conseil départemental en séance du 26 juin 2023.

Depuis cette validation, l'Etat a sollicité l'ajout de la mention suivante, en faveur notamment des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) : « Les organismes délégataires de ces crédits (le Conseil départemental du Nord et les OI PLIE) s'engagent à prioriser leurs interventions en faveur des territoires les plus fragilisés, parmi lesquels les QPV, qui affichent les indicateurs socio-économiques les plus dégradés. Les appels à projets ouverts aux opérateurs externes devront expressément intégrer cette priorité territoriale. Le respect de cette orientation sera suivi au sein du comité dédié à la convention-cadre avec des indicateurs qui devront mentionner la part des crédits consacrés aux QPV ».

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver l'ajustement de l'accord-cadre Etat - Conseil départemental du Nord (OI PLIE) au titre des programmes FSE+ et FTJ, pour la période de programmation 2021-2027, dans les termes du projet ci-joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer l'accord-cadre ainsi que tous les actes ou documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Sylvie LABADENS  
Conseillère Départementale déléguée aux  
Relations Internationales

Doriane BECUE  
Première Vice-Présidente